

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

SPECIAL

C.E.S.R.

Sommaire

C.E.S.R.

**Compte-rendu des
séances :**

- **Du 20 novembre 2006**
- **Du 11 décembre 2006**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CESR BRETAGNE DU 20/11/06

En présence d'un représentant du Conseil Régional, deux points étaient à l'ordre du jour : **LE CONTRAT DE PROJETS 2007/2013** et **LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

LE CONTRAT DE PROJETS 2007/2013



Patrice BOUDET
est intervenu pour le groupe CGT

Au risque de nous répéter, nous constatons d'une part, un nouveau mais réel désengagement financier de l'Etat et, d'autre part, une négociation du futur contrat de projets fondée sur la compétitivité exclusive où l'emploi n'est considéré que sous cet angle. La CGT ne partage pas cette approche.

Sur les montants financiers, nous ferons deux remarques :

- Tout d'abord, concernant le contrat de plan 2000/2006, avec sa fin programmée dans quelques semaines et, malgré de nouvelles promesses du gouvernement en ce début d'année pour atteindre 80,8 %, il manque 132 millions d'euros à ce jour, dont plus de 80 sur 3 programmes et non des moindres puisqu'il s'agit de l'enseignement supérieur, des transports et du volet territorial.
- La CGT partage les craintes exprimées par la Région d'autant que cette non-tenue d'engagements risque d'impacter les prochaines échéances.

Pour la CGT, l'achèvement du Contrat de Plan est une exigence. Des dispositions devraient être mises en œuvre pour le permettre avant toute nouvelle contractualisation.

Ensuite, un autre désengagement significatif de près de 32 % pour le CPER 2007/2013 à périmètre constant n'est pas, là non plus, sans nous interpeller.

Sur la négociation actuelle et la stratégie de l'Etat dans ce domaine, quelques éléments d'appréciation.

- En engageant les négociations avec la région dans un calendrier trop court, sans qu'aucun bilan exhaustif de l'actuel contrat de plan n'ait été réalisé, alors qu'il a unilatéralement changé les termes de la négociation et les règles de financement, l'Etat tente d'imposer une réorientation radicale de sa politique en matière d'aménagement du territoire.
- En sortant le volet routier, les liaisons à grande vitesse et en excluant un grand nombre de domaines des futurs contrats de projets tels le logement, la cohésion sociale et territoriale, le tourisme, la jeunesse, le sport, la santé et l'action sociale, la vie associative, la culture, le commerce et l'artisanat, la politique de la ville... l'Etat réduit considérablement son engagement financier vis-à-vis de la région.
- En privilégiant la négociation sur des projets thématiques ponctuels, des opérations limitées mais déjà prêtes, l'Etat relègue au second plan les schémas de cohérence régionaux élaborés en concertation par la région avec pour conséquence un risque d'éclatement des territoires.

Certes, ce sont des appréciations d'ordre général mais elles sont importantes à ce stade de la négociation. Ces analyses traversent également les différentes communications de l'exécutif régional. Sans doute l'avis du CESR aurait pu y revenir.

Sur la maquette régionale et les dix projets proposés par la région, la CGT porte une appréciation positive dans l'affichage.

Permettez-nous néanmoins de faire quelques remarques.

Si nous soutenons les dispositions qui vont dans le sens des économies d'énergie, les énergies renouvelables, nous insistons à nouveau sur la production et l'approvisionnement énergétique de la région, la qualité et la sécurisation du réseau. Sans nier les efforts développés, la CGT considère que le projet aurait dû être plus ambitieux avec un financement plus conséquent.

Si nous nous félicitons que dans la politique maritime et sa diversification, il est fait référence à l'hypothèse de l'exploration de la filière de déconstruction navale, nous pen-

sons qu'il faut être plus offensif sur ce créneau et dépasser ainsi le stade de l'hypothèse pour tendre vers une prochaine réalisation.

Toujours dans ce projet 4, à l'axe « Soutenir le développement portuaire » le bas niveau des financements ne manquera pas de créer de réelles difficultés à la mise en œuvre d'une stratégie portuaire à la hauteur des ambitions régionales. C'est d'autant plus vrai quand on sait que seulement 30% du contrat actuel ont été honorés

A l'heure de l'élaboration d'un schéma régional de développement portuaire, cet handicap doit être surmonté par une autre prise en compte de l'Etat, d'autant que les conditions de transfert ne sont pas correctement réalisées.

Dans le prolongement concernant l'axe « Développement du fret ferroviaire », le fait que la région s'en préoccupe est intéressant mais un projet ferroviaire sur la desserte des ports ne serait pas dénué d'intérêt. On parle beaucoup d'hinterland et de développement durable, aussi faut-il en donner des signes.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, là encore le retard pris dans l'actuel contrat de plan ne pourra être comblé et, même si les bases sont identiques, il y a absolue nécessité que l'Etat tienne cette fois-ci ses engagements. C'est aussi déterminant que la priorité accessibilité.

S'agissant du plan de développement de la langue bretonne et si la CGT peut partager le principe de poursuivre les efforts dans ce sens, le niveau du financement régional comparé à d'autres est très important. Pour l'exemple, il est supérieur au développement de la politique maritime ou de l'énergie, à peu près au même niveau que le projet VII relatif à l'emploi, aux qualifications et aux mutations économiques.

Pour la CGT un tel équilibre entre ces projets n'est pas très approprié eu égard aux enjeux posés avec une acuité particulière dans cette période de bouleversement socio-économique.

La stratégie de développement durable utilisée dans toutes les communications ne se retrouve pas forcément dans la maquette notamment sur son aspect progrès social.

Avant de conclure, concernant l'anticipation des mutations économiques, les objectifs fixés par la région ne vont pas assez loin.

A plusieurs reprises, nous avons insisté sur la fragilité de certaines filières sensibles aux politiques nationales, européennes et internationales. Le seul accompagnement de ces mutations ne peut suffire. C'est pourquoi, la CGT soulève à nouveau le besoin pour les salariés d'une véritable sécurisation de leurs parcours professionnels et ainsi dépasser les simples dispositifs de reclassement.

Ainsi, nous réitérons notre proposition d'une expérimentation d'une sécurité sociale professionnelle fondée sur un statut du travail salarié.

Pour finir sur l'avis du CESR, nous notons avec satisfaction qu'il reprend, pour une bonne part, les différentes remarques faites dans les commissions, aussi la CGT approuve ses conclusions.

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Jean Edmond COATRIEUX
est intervenu pour le groupe CGT

L'enquête que nous venons de développer montre l'intérêt que portent les élus du Conseil régional à notre institution.

Elle met en évidence le rôle qui est le nôtre pour porter à la connaissance des élus, le point de vue de chacune des composantes du CESR dans l'aide à la décision.

Elle montre aussi les évolutions qui restent à opérer pour que la démocratie participative devienne réellement un mode de fonctionnement collectif pour l'élaboration de projets avec l'ensemble des acteurs régionaux.

La préparation et les discussions sur la construction du CPER pour les années 2006-2012 en sont une flagrante illustration.

Au niveau régional, s'il convient de distinguer les différents échelons de démocratie participative, la CGT considère qu'il est indispensable que des critères communs soient arrêtés en ce qui concerne les statuts des conseils de développement et leur fonctionnement, en prévoyant notamment une place prépondérante à la société civile organisée avec des moyens qui permette à ces organisations de prendre toute leur place dans la réflexion et l'élaboration de projets.

Cela suppose des moyens financiers, condition indispensable pour une réelle autonomie.

Cela suppose des droits nouveaux pour permettre à ces organisations d'asseoir leur position sur la réflexion du maximum de leurs membres.

Pour la CGT, la question des moyens permettant à une structure syndicale territoriale de participer aux instances de démocratie participative, tels les conseils de développement, mais aussi de préparer et de rendre compte dans l'organisation syndicale du travail réalisé dans ces instances, est une question centrale.

La démocratie a un coût a-t-on l'habitude de dire, la démocratie participative n'échappe pas à cette règle : faute de financement, la représentation de la société civile risque de se réduire aux seules catégories qui disposent de temps, à savoir les professions indépendantes et les retraités, ce qui minerait gravement ces institutions encore balbutiantes.

L'histoire du mouvement ouvrier français est jalonné de luttes qui ont permis aux salariés d'obtenir des droits leur permettant de faire valoir leurs aspirations et leurs revendications auprès de leur direction de service, d'établissement, d'entreprise, etc.

Ces droits se sont traduits dans le concret par du temps de délégation, des droits en matière d'intervention dans la gestion de leur entreprise ou leur groupe, des droits qui leur permettent d'assumer leur rôle en matière de défense et représentation des salariés. Ces droits sont, pour l'essentiel, axés sur la profession ou l'entreprise.

des TPE) afin qu'ils participent à des élections professionnelles et déterminent par leurs suffrages la représentativité des syndicats qui négocient en leur nom.

Depuis maintenant une vingtaine d'années, à partir du principe que pour réussir un certain nombre de transformations sociétales, il est primordial d'y associer l'ensemble des acteurs concernés, les lieux de concertation se sont multipliés dans une conception d'acceptation et d'intégration des dossiers abordés plutôt que sur la construction de réponses aux enjeux de société.

C'est ainsi que les rencontres que nous avons pu avoir avec les décideurs, tant politiques que patronaux se sont surtout réalisées dans le cadre de conflits, au détriment d'une démarche d'anticipation des difficultés sur lesquelles nous avons des idées et des propositions à formuler.

Le nombre des instances de concertation ne cesse de croître alors qu'aucun droit supplémentaire n'a été octroyé aux organisations syndicales afin d'y prendre toute leur place, mais qu'au contraire c'est la réduction des droits syndicaux qui est à l'ordre du jour dans la grande majorité des secteurs professionnels.

La CGT considère qu'il y a un paradoxe entre la volonté affichée de faire de la démocratie participative, un élément déterminant pour la construction d'un projet de société dans le cadre du développement durable et les moyens accordés aux acteurs sociaux pour y contribuer.

Le 9 octobre, le Président de la République en personne s'est adressé au Conseil Economique et Social (CES) pour annoncer un projet de loi visant «*la réforme du dialogue social*».

Le caractère quelque peu exceptionnel de cette initiative souligne l'acuité de la préoccupation gouvernementale et, au passage, combien la victoire de la mobilisation et de l'unité sur le CPE ouvre la porte à d'autres conquêtes.

Ce projet de loi devrait être déposé devant le Conseil d'État avant la fin du mois. Il stipulerait qu'en amont de tout examen par le Parlement d'un texte portant sur le droit du travail, le droit syndical ou la Sécurité sociale, la concertation avec les organisations représentatives des salariés et des employeurs deviendrait obligatoire.

Au cas où le texte modifierait le code du travail, il serait demandé aux organisations représentatives si elles souhaitent ouvrir une négociation nationale interprofessionnelle sur le sujet. Le Parlement ne délibérerait qu'ensuite au vu du résultat de la négociation.

Sans évolution des règles de représentativité et de validation des accords, ce projet ne peut pas être apprécié comme satisfaisant.

La CGT considère que la démocratie sociale est une composante à part entière de la démocratie. Le droit doit être ouvert à tous les salariés (y compris à ceux des PME et

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CESR BRETAGNE DU 11/12/06

En présence du Président du Conseil Régional, de Vice-Présidents et du Préfet de Région, s'est tenue la dernière séance plénière du CESR Bretagne de l'année 2006.

Selon une enquête en direction des Conseillers Régionaux, une grande majorité de ceux-ci sont très attentifs à la fois aux études et aux avis du CESR sur les dossiers présentés par le Conseil Régional.

Les résultats de l'enquête confortent le rôle et les responsabilités du CESR qui, du fait des transferts de compétences, est de plus en plus sollicité.

Des transferts sur des secteurs d'activités en Région (ports, aéroports, TOS etc..) qui impliquent des contacts réguliers avec les organisations CGT concernées.

Comme pour toutes les précédentes plénières ainsi que sur toutes les études, le groupe CGT au CESR s'évertue de préparer celles-ci le plus collectivement possible et en concertation avec les structures interprofessionnelles et professionnelles concernées par les dossiers à l'ordre du jour.

Le travail en amont permet de déterminer le contenu de nos interventions en commissions et plénières en rapport avec les propositions CGT.

La plénière qui vient de se tenir avait 23 points à l'ordre du jour et nous sommes intervenus sur les points qui suivent.



Jacques COLIN
Responsable du groupe CGT
CESR Bretagne

ETUDE SUR L'ECONOMIE SOCIALE EN BRETAGNE POUR UNE REGION COMPETITIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

Louis René SIFFERT
est intervenu pour le Groupe CGT

Ce ne sera pas nous singulariser que de rendre un hommage amplement mérité au travail réalisé par la Commission qualité de vie, culture et solidarité, à ses rapporteurs et au conseiller technique.

Lors de la récente signature du Manifeste de l'économie solidaire, la CGT a réaffirmé son ambition de placer la solidarité et la démocratie au cœur des défis de la mondialisation, du plein emploi, de la transformation du travail par la mise en œuvre d'une sécurité professionnelle au profit de chaque salarié

Dans ce contexte, dans le cadre d'une réflexion portant sur le syndicalisme et l'économie sociale et solidaire, la CGT s'engage à porter trois défis.

L'économie sociale recouvre en fait des activités hétérogènes, toutes insérées dans le marché, mais revendiquant une identité spécifique. Pouvoirs publics et organisations syndicales ont tantôt courtisé, tantôt ignoré l'économie sociale. Le syndicalisme a toujours entretenu des relations complexes avec ses différentes composantes.

L'économie sociale se retrouve aujourd'hui écartelée entre deux évolutions contradictoires, certes, mais qui renvoient toutes deux profondément aux racines historiques du mouvement. Le secteur est face à un choix qu'il récuse justement :

- soit se laisser absorber avec une banalisation de son rôle et un fonctionnement calé sur les règles de la rentabilité. Cette évolution tendrait à nier le projet social d'origine.
- soit se laisser marginaliser dans les activités abandonnées par le secteur marchand ou le service public. Cela confinerait son ambition au seul traitement des problèmes de l'exclusion.

Le projet d'une "nouvelle économie sociale" travaillée de manière conséquente depuis plusieurs années permet-elle de lever cette contradiction ? Il serait sans doute prématuré d'y répondre dès aujourd'hui. Mais l'ambition est

forte et rationnellement construite. Le concept "d'entreprise sociale" se veut un outil de refondation de l'économie sociale. Le principe "d'hybridation" se pense comme un dépassement de la coupure marchand/non marchand. Ces idées méritent un examen critique approfondi et un débat public large. Il ne s'agit pas bien sûr de s'enfermer dans une forme institutionnelle à priori mais de bien mesurer les éléments forts qui servent de base à la construction " d'institutions intermédiaires ".

Dès lors, on mesure mieux les trois défis auxquels doit répondre la démarche :

Le premier est de nature économique et plus particulièrement de gestion.

Le second défi relève de la dimension sociale. Comment mieux répondre aux besoins sociaux en permettant à tous d'accéder à un ensemble de biens et de services ? L'entreprise sociale a certainement à définir sa vocation sur des créneaux particuliers. Elle est incapable de se substituer à la production de masse de produits banalisés. Elle n'a pas plus vocation à remplacer les services collectifs mieux assumés par les différents services publics. C'est à la frontière des deux systèmes qu'il y a besoin de nouveaux acteurs, notamment dans le domaine des services individualisables, c'est-à-dire pour lesquels l'utilisateur et son acte de consommation peuvent être clairement identifiés.

La tendance à la marchandisation pure et simple de ce secteur est forte mais elle n'est pas sans conséquence : exclusion massive de catégories sociales, marginalisation de territoires, gaspillage de ressources ... La logique marchande n'a que faire des externalités négatives qu'elle produit (exclusion, gâchis ...) et encore moins d'un intérêt collectif éventuel qu'elle ignore ou réduit à une sorte de minimum social (service universel, abonnements sociaux ...). Loisirs, culture, santé, environnement ... sont autant de domaines où se jouent des parties décisives quant à la pérennité et au développement de pratiques sociales égalitaires, non discriminatoires et solidaires.

La question est dès lors la qualité du service rendu qui dépend pour une large part de la qualité et de la qualification de la main-d'œuvre employée. Le développement de l'économie sociale ne peut se faire sans une promotion forte des capacités humaines. Non seulement les droits sociaux des salariés de ces secteurs doivent être reconnus sans exception mais l'ambition doit viser à un dépassement, notamment dans le domaine de la formation, de la sécurité, des conditions de travail. L'économie sociale doit en ces domaines être exemplaire.

Les enjeux de pouvoir ne sont pas moins importants.
C'est le troisième défi. Le travail évolue mais continue à organiser et structurer les autres sphères de la vie sociale ainsi que les comportements des individus. Or, c'est le domaine où la démocratie a, aujourd'hui encore, le moins de place, quand elle n'est pas tout simplement niée. L'économie sociale ne peut pas de ce point de vue échapper à l'exigence de donner aux salariés les moyens d'agir sur la production et sur la reproduction de la société. Mais sauf à penser que l'exemple par sa valeur intrinsèque peut changer les choses, l'entreprise sociale ne peut pas être seulement un " secteur témoin ".

Nous avons besoin de penser globalement les conditions économiques et financières d'un nouveau développement qui maîtrise les formes actuelles du travail de façon à pouvoir les faire évoluer en profondeur. Les sociétés sont aujourd'hui traumatisées par la figure de l'impuissance publique et collective que leur renvoient les médias et la vie politique. On mesure mal d'ailleurs les conséquences des aveux successifs d'impuissance de certains hommes politiques dans les dernières périodes.

Les salariés, les citoyens veulent reprendre pied et retrouver les leviers d'action tant sur les grands choix politico-économiques que sur les décisions plus concrètes les concernant. C'est une question majeure de notre société à laquelle la CGT et d'autres s'efforcent de répondre. Elle n'est pas étrangère aux ambitions de l'ensemble de l'économie sociale qui a toute sa place dans la construction.

"L'entreprise sociale" peut être un moyen d'action. D'abord concrètement sur des enjeux locaux et de proximité en faisant la démonstration que l'on peut, dans le cadre d'activités économiques, prendre en charge des objectifs comme le développement de l'emploi, l'intégration de salariés exclus et en difficulté, l'exigence d'égalité et ainsi de faire la preuve de l'utilité de nouveaux critères de gestion et de nouvelles formes institutionnelles.

Ensuite, plus globalement, en marquant par ces initiatives que la démocratie ne se résume pas à apporter quelques correctifs sociaux à une loi du marché que l'on conserverait intangible. L'économie sociale et solidaire peut dès lors être la composante d'une démocratie sociale plus large marquant un engagement citoyen.

Les organisations syndicales ne peuvent ignorer cet enjeu. La CGT, pour sa part, a clairement indiqué que la démocratie sociale ne pouvait se résumer à une démocratie représentative, fondée sur la seule représentation du monde salarial. Les promoteurs de l'économie sociale et solidaire ont eux-mêmes à intégrer les attentes salariales. C'est le cœur d'un débat qui doit se poursuivre et se développer.

Nous ne doutons pas que la Bretagne aura à cœur, aura l'énergie et la volonté de relever ces défis. La CGT y apportera toute sa part.

POUR UNE POLITIQUE MARITIME AMBITIEUSE EN BRETAGNE



Guy JOURDEN
est intervenu pour le groupe CGT

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Régional
Mesdames Messieurs les membres du CESR

« Votre point de vue des Régions Côtières, sera critique, car pour qu'une nouvelle politique maritime soit acceptée, elle doit être le résultat d'une demande claire. Vous êtes la source d'inspiration pour ce projet. Votre ambition déterminera le degré d'ambition de ce projet »

C'est en ces termes que José Borg, Commissaire européen pour les Affaires maritimes et pour la Pêche, s'est adressé aux participants du séminaire intitulé « *la gouvernance de la future politique maritime européenne ; quelle place pour les Régions ?* »

En effet les Régions sont les grandes absentes du Livre Vert européen sur la politique maritime qui n'évoque que les autorités compétentes à l'échelon communautaire, national ou local.

C'est sans doute l'une des raisons qui ont conduit le Président de la Région Bretagne à saisir le CESR pour la réalisation du rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

En effet, l'absence d'une véritable politique maritime en Bretagne aurait des conséquences néfastes notamment sur les relations nationales et européennes.

A contrario, la mise en œuvre d'une véritable politique maritime intégrée au niveau régional pourrait, à l'exemple de la Région des Asturies, aboutir à un contrat tripartite UE/Etat/Région.

Le titre du rapport évoque la nécessité d'une politique maritime ambitieuse en Bretagne.

Cela sous-entend que la mer et les activités maritimes ne sont pas bien prises en compte aujourd'hui dans les projets portés par ce territoire et par les politiques publiques.

Nous avons également à maintes reprises constaté au CESR le manque d'une culture maritime régionale tout comme nous pouvons déplorer que 15 ans après le som-

met de Rio, la gestion intégrée des zones côtières ne soit toujours pas une réalité.

Pour la CGT, 2 facteurs principaux sont à l'origine de ce déficit de politique maritime :

- en premier lieu, le morcellement des compétences en mer et le manque de continuité dans l'organisation administrative terrestre et maritime,
- en second lieu, l'approche verticale des activités maritimes au détriment de visions et de stratégies territoriales.

Le rapport analysant la situation actuelle démontre que si des budgets régionaux parfois conséquents sont consacrés aux différentes problématiques maritimes, il y a très peu d'échanges et de coordination entre les différents services concernés.

Dans ce contexte, la CGT partage la préconisation du scénario 4 du rapport du CESR portant sur la création d'un « Pôle de compétence Mer et Littoral » au niveau de la Région mais avec les moyens financiers et humains correspondant à une véritable politique maritime intégrée.

C'est la seule démarche possible pour conduire une réelle politique maritime qui réponde aux enjeux actuels économiques, environnementaux et sociaux dans le domaine de la mer et pour compléter les politiques sectorielles par une stratégie territoriale, sur des espaces maritimes et littoraux cohérents au regard des usages et des problématiques à traiter.

Mais une telle approche ne peut se concevoir sans une véritable concertation de tous les acteurs économiques et sociaux concernés.

Pour cela, il faut créer les conditions d'un véritable dialogue entre l'ensemble des gens de mer en instituant par exemple des Rencontres Régionales de la Mer.

La concertation permanente nous paraît également indispensable.

Elle pourrait prendre la forme d'un Conseil Consultatif de la Mer comme dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans cette instance la CGT mettrait par exemple en débat la création d'une filière de déconstruction des navires, de la production d'énergie en mer, de l'amélioration des conditions de vie et de travail des marins etc.....

La CGT partage également l'idée que la Bretagne ne deviendra une référence en matière de gestion des espaces maritimes et de développement des activités maritimes qu'à la condition d'intégrer pleinement la dimension sociale (conditions de vie et de travail, salaires, relations sociales..) dans ses réflexions pour une nouvelle politique maritime.

Les actions et les aides du Conseil Régional doivent favoriser le dialogue social, la formation initiale, universitaire, continue, la sécurité, la sécurisation des parcours professionnels et l'innovation sociale dans le domaine maritime.

Les décisions européennes vont malheureusement bien souvent à l'encontre d'une amélioration des conditions de travail des marins notamment dans le secteur de la pêche et il est également navrant d'entendre, comme lors du forum sur les ports à Brest, un intervenant prôner la casse des droits sociaux pour relancer l'activité portuaire.

En conclusion, nous insisterons donc sur 2 points qui sont fortement liés :

- La nécessité pour les Régions de trouver leur juste place dans la future politique maritime européenne et dans une politique nationale de la mer qui, elle aussi, doit être plus ambitieuse comme le souligne dans son rapport le groupe de travail Poséidon.
- Une véritable politique maritime globale, intégrée et concertée au niveau de la Région Bretagne dont la mise en oeuvre passe par la création d'un Pôle Mer et Littoral, un Conseil Consultatif de la Mer et des Rencontres Régionales de la Mer

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2007

Jean Edmond COATRIEUX
est intervenu pour le groupe CGT

Le document fourni par la région pour préparer ce débat d'orientation budgétaire permet d'obtenir à la fois des informations sur les initiatives déjà prises et celles qui sont envisagées.

Il met en évidence une contradiction fondamentale entre les besoins d'investissement pour que notre région puisse mettre en oeuvre une politique au service du développement économique, social, environnemental et culturel, et les moyens dont elle va pouvoir disposer pour la concrétiser.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la CGT dénonce les conséquences du désengagement de l'État sur les territoires. Les projections élaborées par la région sur l'évolution des recettes futures émanant de l'État risquent de peser très lourd dans les politiques que la région entend mettre en oeuvre pour les années à venir.

Pour la CGT, le rôle des collectivités territoriales ne peut pas se borner à l'élaboration d'interventions qui ont pour seul objectif de pallier les mauvais coups portés aux droits collectifs et sociaux.

La CGT est soucieuse du maintien d'une cohérence et d'une cohésion nationale qui passe par un développement du fonctionnement des services publics et l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire.

La CGT a le souci d'une décentralisation d'une politique régionale qui permette la mise en oeuvre d'une véritable démocratie locale et le rapprochement des lieux de décision des citoyens.

Nous affirmons la nécessité d'une refonte complète de la fiscalité directe pour plus de justice sociale.

Cette réforme fiscale est plus que jamais indispensable. Celle-ci doit être assise sur :

- un allègement des impôts indirects et notamment la TVA, et un renforcement des impôts directs progressifs qui tiennent compte des revenus financiers, des fortunes et des profits ;
- une réforme qui permette une meilleure péréquation et dotation de l'État avec l'élaboration de critères sociaux locaux ou des indicateurs locaux de développement humain ;
- une réforme plus juste et efficace de la taxe d'habitation avec une prise en compte des hauts et très hauts revenus ;
- une transformation de la taxe professionnelle en une taxe pour le développement local qui intègre les actifs financiers des entreprises et tiennent compte du bilan en matière d'emplois pérennes, de salaires et d'investissements productifs.

C'est à partir d'une volonté de placer l'homme au centre des préoccupations de toutes les activités dans le cadre du développement durable que la CGT entend contribuer pour sa part aux orientations proposées par le conseil régional.

Force est de constater une réelle menace sur l'autonomie financière de la région dans la mesure où la part de la fiscalité directe sur laquelle elle peut agir est de plus en plus réduite.

La CGT renouvelle une fois encore ses propositions :

- pour créer des fonds d'intervention pour l'emploi et le développement solidaire des territoires ;
- pour faciliter l'accès aux crédits bancaires et plus particulièrement des TPE, des PME et de l'artisanat par le biais d'un pôle financier public ;
- pour prendre en compte la responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis de leur territoire, particulièrement celle des donneurs d'ordre quant à leur choix de gestion concernant les sous-traitants ;
- pour reconnaître la place et le rôle spécifique des services publics dans l'aménagement et le développement des territoires ;
- pour la mise en place d'un observatoire régional de contrôle et d'évolution des aides publiques versées aux entreprises en adéquation avec leur finalité même en cas d'avances remboursables.

Dans le cas des orientations de la région pour l'exercice 2007, sans rompre avec les politiques décidées à Bercy, un certain nombre de mesures semblent aller dans le sens défendu par la CGT pour la construction d'un développement durable.

Nous relevons également la volonté de la région d'assurer la fin du CPER notamment en ce qui concerne la RN 164.

Il en est ainsi de la charte de progrès visant à conditionner les attributions des fonds régionaux aux entreprises autour de cinq axes :

- l'égalité professionnelle,
- le développement et l'accès à la formation, à la qualification des salariés ;
- l'amélioration de la qualité de l'emploi et du travail ;
- le développement du dialogue social,
- le tout dans le cadre du développement durable.

Dans ces conditions la charte de progrès devient un outil pour l'attribution des fonds publics. Sachant que 80 % des aides de la région vont vers des entreprises de 20 à 40 salariés et que nombre d'entre elles ne dispose pas d'implantation syndicale, ni d'institutions représentatives du personnel, la question de la représentativité syndicale, la mise en place d'une commission de suivi et de contrôle des fonds publics devient une nécessité.

À ce titre la CGT revendique la mise en place une commission de suivi et l'attribution de droits nouveaux pour permettre aux organisations syndicales de trouver toute leur place dans le dispositif prévu.

S'agissant du dispositif concernant les contrats de pays, la CGT s'interroge sur le fait que certains d'entre eux correspondent davantage à un catalogue d'actions décidées par les collectivités locales, sans qu'une visibilité puisse être dégagée quant à la construction d'une véritable cohérence dans le cadre des Chartres de pays.

Quant au SRDE où la conférence territoriale constitue, de fait, un comité de pilotage pour la mise en œuvre opérationnelle du SRDE quelle place le conseil régional entend t'il donner aux acteurs économiques et sociaux ? Ceux-ci, présents sur l'ensemble du territoire et dans l'ensemble des filières sont bien placés pour émettre des avis très circonstanciés sur les dossiers abordés.

Si l'objectif affiché d'élaborer des premiers contrats de filières notamment pour les filières de dimension régionale mérite d'être souligné, il convient que la région intègre également les filières émergentes telle que la déconstruction des navires en fin de vie. Cette perspective crédible, s'inscrit dans le droit fil du développement durable et tout retard serait préjudiciable au développement économique, social et environnemental de notre région.

S'agissant des orientations pour anticiper les mutations industrielles qui pourront être expérimentées pour 2007, la CGT réitère sa proposition d'une rencontre régionale, début 2007, des acteurs économiques et sociaux pour partager un diagnostic et déterminer les orientations qui pourraient être prises en amont de l'ARDE.

Dans le même temps, les mutations en cours placent l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle au cœur des enjeux régionaux, tant en terme de formation, d'évolution des carrières que de conditions de travail.

Mais chacun sait bien que les questions énergétiques conditionnent les capacités de développement économiques et nous ne pouvons que regretter que ce volet ne soit pas suffisamment offensif dans le contrat de projets 2006-2007. Sur ce thème, de nombreux projets sont dans les tuyaux afin de garantir la sécurité d'approvisionnement

énergétique de la Bretagne. Ne conviendrait-il pas de les intégrer au plan énergie pour la Bretagne ?

S'agissant de la valorisation des atouts maritimes de la Bretagne pour favoriser le développement durable des activités liées à la mer, il aurait été souhaitable que les actions de 2007 autour des trois axes retenus soient plus développées.

Plusieurs points ont posé problème dans les avis émis dans les commissions et suscité une abstention de notre part. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur l'avis du CESR

BRETAGNE 2.0, L'AMBITION POUR UNE BRETAGNE NUMERIQUE



Guy JOURDEN
est intervenu pour le groupe CGT

Le Président du Conseil Régional nous présente un rapport intitulé « *Bretagne 2.0 L'ambition pour une Bretagne numérique* », rapport qui définit les orientations de la Région Bretagne pour le développement des NTIC.

Les représentants CGT au CESR sont déjà intervenus sur Mégalis1 et Mégalis2 dans le cadre de l'adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte en insistant sur le nécessaire développement des usages, « l'instrumentalisation » du haut débit pour le développement local et la création de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

Nous avons souhaité un véritable bilan sur Mégalis1 et exprimé nos craintes sur Mégalis2 « *réseau* » dont les jours semblent aujourd'hui comptés.

En effet Mégalis devrait se transformer dans 3 ans en une plate-forme de développement des usages et des services pour la communauté publique ce qui rejoint en partie l'une de nos propositions.

Nous regrettons vivement que le CESR et ses diverses composantes n'aient pas été invités à donner leur point de vue et leurs propositions en matière d'orientations pour le développement des NTIC sur notre région.

En effet, dans notre région comme dans de nombreuses autres régions de France, la question de l'égalité d'accès

aux nouvelles technologies de la communication reste entièrement posée.

La couverture ADSL à 99% des lignes téléphoniques en Bretagne annoncée pour fin 2006 avec un débit minimum de 512 Kbits ne résiste pas à une analyse fine de la situation des territoires.

Il existe toujours une triple fracture numérique due au réseau.

Une première fracture qu'on pourrait appeler fracture territoriale de la desserte : il existe encore de nombreuses zones blanches ADSL en Bretagne malgré les interventions des collectivités et les promesses des technologies alternatives, tel que le WIMAX, qui restent à un prix élevé.

La 2^{ème} fracture concerne le débit et aggrave la première : des zones bénéficient de 10 à 15 mégas-bits/s tandis que d'autres se contentent de la connexion de base et ne pourront pas évoluer sensiblement sur le réseau cuivre actuel.

La troisième fracture est financière. Dans le 15^{ème} à Paris chaque appartement peut disposer de 15 Mbits et c'est gratuit pour la collectivité. Il y a même embarras du choix pour les réseaux car tous les opérateurs investissent. C'est déjà la course au réseau 100 Mbits en Fibre Optique.

Ici il faut se battre pour un débit minimum et ce sont les collectivités locales qui pallient les carences des opérateurs avec de l'argent public.

Cela nous amène tout naturellement à la question de la solidarité nationale, de la péréquation, de la construction des réseaux, de la participation financière des opérateurs et de la mise à disposition d'un terminal multimédia permettant l'accès au haut débit pour les 40% de ménages bretons qui ne disposent pas d'ordinateur à la maison, car la fracture numérique n'est pas uniquement géographique.

Faut-il raccorder tous les bretons en fibre optique ?

La Région répond oui.

La CGT qui se bat, souvent seule, depuis plusieurs années pour la construction d'un réseau en fibre optique jusque chez l'abonné répond également oui mais en posant la question du service public, du financement des infrastructures et de la péréquation tarifaire.

En effet le rapport ne répond pas aux questions qui nous semblent pourtant primordiales : qui construit et a la maîtrise sur ce réseau du futur en fibre optique, avec quels financements et pour quel contenu ?

Depuis plusieurs années, sous la pression des opérateurs, les régions, les départements, les villes construisent des réseaux qui se superposent et deviennent parfois des gouffres financiers. De plus avec le développement extrêmement rapide des NTIC ces réseaux deviennent vite obsolètes.

Un réseau en fibre optique jusque chez l'abonné sur l'ensemble du territoire ne peut être construit que dans le cadre d'une cohérence nationale, voire européenne.

Compte tenu du coût d'un tel réseau (*34 milliards d'euros*), de son étendue, seul un opérateur historique et public a les capacités techniques et humaines pour assumer ce rôle.

Pour cela il faut une révision du cadre réglementaire qui permette l'intégration dans le service universel du haut et très haut débit, des mobiles et de certains contenus à exclusion de la sphère marchande (logiciels, école, santé, administration, formation, culture, environnement, sécurité, services sociaux..).

Il faut également, comme cela se fait même aux USA mais également en Europe, que le réseau en fibre optique construit par un opérateur ne soit pas ouvert immédiatement aux autres opérateurs.

Pour la CGT, l'accès aux divers moyens de télécommunication par tous, sur tout le territoire national et au même tarif, est bien une mission de service public à part entière.

Pour cela une maîtrise nationale publique s'impose.

Le rôle de l'Etat devrait être de veiller au respect de cette mission de service public par la création d'un pôle public de la communication où les collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes et communes), avec son aide financière, assureraient la mise en œuvre avec le rôle de prescripteur et d'entraîneur en organisant la coopération entre les différents opérateurs. Les usagers et les associations qui les représentent ainsi que les salariés du secteur de la communication devraient également être partie prenante des choix effectués.

Pour la Bretagne nous faisons la proposition de création auprès du syndicat mixte Mégalis d'un conseil de développement constitué à part égale d'utilisateurs (les mandatés des associations représentatives), de salariés du secteur (mandatés syndicaux en fonction des résultats des élections professionnelles du secteur) et d'opérateurs pour contrer le « lobbying ». En effet le Comité Syndical ne doit pas être conseillé uniquement par les techniciens de la MEITO.

« Si nous n'y prenons pas garde, l'écart ne cessera de s'accroître entre la Bretagne et les autres régions « naturellement » mieux desservies par les infrastructures de télécommunications, entre les grandes agglomérations où des offres de débit à 100 Mbits seront bientôt disponibles et les territoires où l'accès au 512 Kbits n'est pas encore disponible partout, entre les citoyens qui ont les moyens financiers et culturels d'accéder à la société de la connaissance et les autres... L'intervention publique doit permettre de corriger ces inégalités » déclarait récemment Jean Yves Le Drian.

Si nous partageons cette analyse sauf sur le fait qu'il n'y a pas « naturellement » de régions mieux desservies, nous avons des divergences sur le contenu de l'intervention publique.

Il ne peut s'agir d'une intervention publique uniquement régionale.

Un cahier des charges de tous les intervenants du secteur doit définir un socle de service public et des critères de gestion en terme d'efficacité économique et sociale.

Il faut instituer un financement permettant l'accès de tous à la communication avec un principe de péréquation tarifaire comme ce fut le cas pour le téléphone fixe.

Une contribution de tous les opérateurs, les fournisseurs d'accès, les prestataires de services doit être organisée.

Les institutions financières, qui ont une large part de responsabilité dans l'endettement des opérateurs, doivent également participer à cet effort par des prêts à taux réduits.

Il faut également revenir à une logique industrielle et d'investissements à long terme, associant recherche publique, opérateurs et équipementiers.

Aujourd'hui la communication est un levier essentiel du développement économique, culturel et social. Elle doit cesser d'être considérée comme une simple marchandise.

Faute d'une réappropriation publique totale du secteur des télécommunications, les inégalités d'accès au très haut débit vont s'accroître rapidement, non seulement à l'intérieur des régions mais entre les régions. Elles vont s'accroître également entre les citoyens sur le plan financier. Elles vont également devenir décisives pour les entreprises. Sans parler de l'Île de France, il suffit de comparer aujourd'hui l'Alsace et la Bretagne sur le plan du développement du réseau en fibre optique qui est directement en relation avec le potentiel fiscal par habitant et les ressources en taxe professionnelle.

COMMUNICATION SUR LE PROJET D'INGENIERIE FINANCIERE DE BRETAGNE A GRANDE VITESSE



Patrice BOUDET
est intervenu pour le groupe CGT

La CGT partage toujours l'objectif de la Région sur la nécessité de maintenir la vigilance et la mobilisation sur ce dossier. C'est pourquoi nous sommes en phase avec l'exécutif régional qui poursuit sa réflexion pour boucler au plus vite un plan de financement apte à faire prendre en compte le projet BGV par les pouvoirs publics.

Ceci étant, un premier constat s'impose : C'est la carence de l'Etat dans le financement des investissements des infrastructures.

A ce sujet, le dossier est très explicite quand il est indiqué au chapitre du montage de financement classique que, je cite « *Les difficultés budgétaires de l'Etat fragilisent la réalisation des infrastructures de transport et, en outre, la plus grande inconnue continue de planer sur la pérennité des ressources de financement de l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport en France) et sur sa capacité à financer simultanément la totalité des projets* » fin de citation.

A plusieurs reprises, la CGT a fait des propositions innovantes, aptes à mobiliser des financements publics. Sans les développer, c'est la création d'un pôle public financier alimenté sur les mêmes bases que le financement du logement social et de nouvelles mesures fiscales mettant à contribution les principaux bénéficiaires du transport, le secteur bancaire et les marchés financiers.

Ces propositions, si elles étaient mises en œuvre, éluderaient bien les problèmes rencontrés dans ce dossier.

Ces mesures permettraient ainsi de ne pas prendre des dispositions contraires à l'intérêt des usagers. Par exemple, ne pas avoir recours à une adaptation tarifaire qui va augmenter le prix du transport pour l'utilisateur. Pour ceux qui se font rembourser ce sera neutre mais il faut penser à celles et ceux qui n'y ont pas droit. Je pense notamment aux jeunes, qui faute d'emploi en Bretagne se sont expatriés, aux étudiants qui faute de place dans nos écoles

sont allés à Paris.

Pour la CGT, il s'agit d'une contribution injuste que nous continuons de refuser.

Dans le dossier qui nous est présenté aujourd'hui, il est fait référence à la loi du 5 janvier 2006 qui permet à l'Etat et à RFF de recourir aux formules de la concession (DSP) ou du contrat de partenariat.

C'est nouveau dans la communication sur le sujet et ceci n'est pas sans nous interroger d'autant que les financements publics dans leur ensemble peuvent satisfaire pour la totalité du montage financier.

En tout état de cause, en lien avec les risques, si de tels choix étaient opérés, eu égard aux solutions alternatives développées ci-avant, la CGT ne cautionnera jamais un tel montage. Par contre, un partenariat du type "3 P" (**P**artenariat, **P**ublic, **P**ublic – et non **P**rivé-), partenariat innovant pour reprendre les termes de la région, peut facilement être mis en œuvre si RFF augmentait un tant soit peu ses risques, il en a les capacités, et si l'Etat assume ses responsabilités majeures de financement et d'aménagement du territoire.

Avant de finir, je voudrais rappeler l'avis commun adopté à l'unanimité lors de la session du CESR du 14 février 2005 relatif à la LGV Bretagne Pays de Loire où il était clairement exprimé que le financement de cette infrastructure doit intégralement relever de financements nationaux (RFF, Etat) et européens.

De plus, dans les mêmes conclusions de cet avis, les CESR exprimaient leur souhait de voir se constituer un pôle public de financement.

Chacun pourra donc observer que cet avis est en contradiction avec les conclusions de la commission qui ne dénoncent pas le recours à d'autres financements.

Pour toutes ces raisons et tout en appuyant l'exécutif régional pour faire aboutir la réalisation du projet BGV dans les plus brefs délais, nous continuons à penser que l'ingénierie financière proposée ne répond toujours pas à l'ensemble des exigences exprimées.

C'est pourquoi, la CGT exprimera un vote négatif lors de la consultation.

